



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclistes

Question écrite n° 7175

## Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité de promouvoir le port du casque pour les cyclistes, et notamment en milieu urbain, et ce pour des raisons de sécurité routière évidentes. Le développement des sites aménagés pour la circulation des deux-roues dans les villes permet de rendre plus sûr le déplacement à bicyclette dans les centres urbains. Cela ne suffit pas à éviter les risques inhérents à ce mode de déplacement compte tenu de la présence des automobiles et des chocs possibles avec celles-ci. Les accidents mortels ou graves qui touchent les cyclistes en ville pourraient être considérablement diminués par le port du casque, comme cela se fait déjà dans de nombreux pays occidentaux. Sans aller jusqu'à rendre obligatoire le port du casque pour les cyclistes, il lui demande s'il ne serait pas nécessaire d'encourager cette pratique dans le cadre des opérations de prévention routière et particulièrement auprès des plus jeunes.

## Texte de la réponse

L'examen des statistiques et analyses d'accidents impliquant un vélo, tant en rase campagne qu'en milieu urbain, montre que le port du casque permet souvent aux cyclistes de subir des dommages corporels moins graves qu'en l'absence de casque. Il apparaît, en effet, que la tête est la partie du corps du cycliste la plus souvent touchée à l'occasion d'un accident et que les lésions crâniennes sont généralement dues non pas à la vitesse du vélo, mais à la distance entre la tête et le sol qu'elle va heurter. Dans ces conditions, il est souhaitable d'encourager le port du casque. En accord avec les principales associations de cyclistes, il n'est pas actuellement envisagé de rendre obligatoire le port du casque et les démarches engagées visent davantage à favoriser le développement de l'usage du vélo qu'à préparer un règlement contraignant et difficile à faire appliquer, notamment en ville. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement encourage les associations qui incitent les cyclistes au port du casque dans le cadre des actions locales de sécurité routière, notamment auprès des jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Deniaud](#)

**Circonscription :** Orne (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7175

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4318

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4326